



Contrat de territoire Région de Colmar 2022-2025

Fiche descriptive de projet n°5



Enjeux :	Attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant Cohésion sociale : Permettre à chaque habitant du territoire d'y trouver sa place
Objectifs opérationnels :	Accompagner les centralités dans la mise à disposition de services et d'équipement adaptés aux besoins de leurs habitants Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

RENOVATION DE LA PISTE DE VITESSE DU GYMNASSE MOLIERE (Engagement réciproque lié au gymnase BRANT au titre de la rénovation des équipements existants, fiche n°4)

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Ville de Colmar

Localisation du projet :

Gymnase MOLIERE, Colmar

Description et objectifs du projet :

Objectif : Engagement réciproque résultant du projet de construction du gymnase BRANT
Rénovation de l'enrobé du plateau sportif

Descriptif technique
Travaux : 75 000,00 € HT

Public visé :

Ecole, Collèges, Associations

Echéancier de réalisation du projet :

Date de démarrage des travaux : 01/07/2024

Date de fin des travaux : 31/12/2024

DESCRIPTIF FINANCIER

<u>Coût total du projet :</u>	75 000 €	HT	Investissement
<u>Participation CeA :</u>			
Base subventionnable retenue :	75 000 €		
Taux :	30%		
Montant :	22 500 €		

<u>Plan de financement prévisionnel :</u>		
Participations	Montant HT	Taux
Ville de Colmar	45 000 €	60%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds Attractivité Alsace)	22 500 €	30%
Agence Nationale du Sport	7 500 €	10%
TOTAL PROJET	75 000 €	100%

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE COLMAR

Accès aux équipements existants par les collégiens :

- Mettre en place une signalétique bilingue.

Gratuité d'usage aux collégiens :

- Garantir au collège PFEFFEL un accès gratuit durant 12 ans au plateau sportif contiguë au gymnase PFEFFEL;
- Garantir au collège PFEFFEL un accès gratuit pendant 8 ans au gymnase PFEFFEL et aux salles sportives de La Manufacture, puis durant 7 ans aux tarifs négociés de 13,70€/heure pour une grande salle, 10,70€/heure pour une petite salle ou salle spécialisée et 4,60€/heure pour un équipement extérieur, sur la base d'un calendrier d'utilisation annexé à la convention d'agglomération et accepté par la CeA.

ENGAGEMENTS DE LA CeA

Dans le cadre de ses compétences et du respect du principe d'équité territoriale, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- Poursuivre et développer sa collaboration sur des projets en lien avec ses politiques publiques portés par la Ville de Colmar ;
- Mobiliser son ingénierie en faveur du projet mentionné, notamment les directions de l'éducation et de la jeunesse, du sport et du bilinguisme, sous la forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ;
- Apporter une subvention d'investissement au projet, d'un montant maximum de 22 500€ au titre du Fonds Attractivité Alsace, dans les conditions précisées dans la convention financière dédiée. Cette subvention est conditionnée à la signature de la convention financière précitée à intervenir entre la CeA et le porteur du projet.

EVALUATION

<u>Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :</u>

REMARQUES

<u>Remarques complémentaires :</u>